



idfe
mensuel
des associations
de protection
de l'environnement

Liaison

Ile-de-France Environnement

Sommaire

- 2 Brèves
- Bilans de militants**
- 3 Catherine Reinaud à Chevreuse
- Position d'IDFE :**
- 4 Le schéma régional éolien
- 5 Le schéma régional climat, air, énergie

- Retour vers le futur**
- 6/7 Paris rive gauche et la concertation permanente

- Urbanisme**
- 8 Propositions pour la ville de demain

- DOSSIER :**
- 9-12 **L'eau à Paris : un moyen de lutter contre les pics de chaleur**

- Hauts-de-Seine**
- 13 Un projet divise Ville-d'Avray
- 14 La « Folie Huvé » à Meudon
- 15 Un label pour les parcs départementaux

- Seine-Saint-Denis**
- 16 L'usine de traitement des déchets de Romainville

- Val de Marne**
- 17 Un troisième terminal à Orly inquiète les riverains

- Santé**
- 18/19 Les plantes sauvages, aliments et médicaments

- Lu et conseillé**
- 20 Transports et Grand Paris

Plans et ran-plan-plan...

Submergées, encombrées, débordées..., mais stimulées par les plans et schémas élaborés seuls ou conjointement par l'Etat et la Région Ile-de-France depuis de nombreux mois, les associations de protection de l'environnement et IDFE ont répondu présent. Se sont succédées au moins quatre versions du Schéma directeur d'Ile-de-France (SDRIF), un Plan pluriannuel régional de production forestière (PPRDF), un schéma régional éolien, un schéma climat, air, énergie, un Plan de protection de l'air (PPA), tous succédant ou accompagnant une tripotée de plans sur le traitement des déchets (PREDIF, PREDMA, PREDAS, PREDEC...) et maintenant, localement, l'examen des Plans climat, énergie territoriaux.

Nous sommes extrêmement agacés, non pas par le nombre de plans et schémas, mais par la manière dont ils sont soumis à une population qui doit donner un avis lors de l'enquête dite « publique ». Comment peut-on imaginer que soumettre plans et schémas pendant la période estivale, parfois en fixant l'échéance de l'enquête au 31 août après un démarrage le 15 juillet (PPRDF) va permettre aux Franciliens de donner un avis éclairé ? Comment ne pas y voir une tentative d'occulter l'avis des citoyens sur un plan bancal, mal élaboré ou sensible comme la protection des forêts ?

Ces interrogations ont été posées aux préfetures. Elles ont répondu, presque cyniquement, que la période des vacances était au contraire profitable : les Franciliens ayant des loisirs pour y répondre. Hors les plus vaillantes de nos associations, combien d'habitants de la région ont pu envoyer leur avis par internet cet été ? Les spécialistes répondront que l'Etat et la Région ont été contraints par deux grandes lois, Grenelle et Grand Paris, de fixer un calendrier très court pour la mise en application de ces plans et de ces schémas.

Les services ont eu de nombreux mois pour préparer ces plans alors que les associations ont eu entre 15 jours et trois mois pour réagir au moment des enquêtes. Encore heureux que certains services de la Région ou de l'Etat, comprenant les difficultés des associations, aient organisé des rencontres et des présentations de pré-projets tels que le PPA, le SDRIF et les plans déchets. Les associations sont les sentinelles de l'environnement mais elles ne sont pas les seules représentantes des Franciliens. Il est vital pour la démocratie régionale que plus de publicité soit faite autour de ces projets. On ne peut plus en rester, au siècle d'internet, au vieil adage « qui ne dit mot consent ».

Michel Riottot

président d'Ile-de-France Environnement





Premier tronçon du Grand Paris Express : le dossier est retoqué

L' Autorité environnementale (AE) a rejeté le dossier du premier tronçon du futur métro automatique Grand Paris Express, dans le sud francilien. Elle demande à la Société du Grand Paris (SGP) d'approfondir ses études d'impact. L'enquête publique devrait toutefois se dérouler selon le calendrier prévu, la

SGP s'engageant à enrichir son dossier pour tenir compte de l'avis de l'AE. Ce dossier portait sur le premier tronçon, reliant le Pont de Sèvres (Hauts-de-Seine) à l'ouest, à Noisy-Champs (Seine-et-Marne) près de Marne-la-Vallée à l'est, soit 33 km de ligne souterraine. Un chantier estimé à 5 milliards d'euros, hors acquisitions foncières et matériel roulant.

Energies renouvelables : l'Ile-de-France peut mieux faire

D'après la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France, la part des énergies renouvelables dans les consommations avoisine le seuil des 5 %. On peut estimer ce résultat encore faible, si l'on se rappelle qu'aux termes du Grenelle de l'environnement l'objectif est d'atteindre les 23 % en 2020.

100 millions d'euros pour moderniser le réseau ferroviaire francilien

Une dizaine de grands chantiers se sont déroulés en Ile-de-France pendant l'été. D'autres vont se poursuivre jusqu'à la fin de l'année : mise à niveau des quais, renouvellement de systèmes d'aiguillage et de caténaires. Ces travaux, réalisés principalement de nuit, auront un impact limité sur le trafic. Au total, ce sont 70 kilomètres de rails, 156 000 tonnes de ballast

et 30 000 traverses qui auront été renouvelés pour un investissement de 100 millions d'euros. L'effort est sans précédent depuis de nombreuses années.

Val de Marne : bientôt un sentier découverte sur l'Ile des Loups



Après dix ans d'études avec de nombreux partenaires, l'Association « Au Fil de l'Eau » a présenté ses préconisations pour l'amélioration du corridor écologique constitué par la Marne aval entre le parc départemental de la Haute-Ile et sa confluence. Les propositions portent sur la protection des berges par le génie végétal, la gestion de la ripisylve de l'île, l'assainissement et la création d'un sentier de découverte pédagogique à destination des scolaires principalement. L'association

espère maintenant que les travaux préconisés seront rapidement mis en œuvre. Elle vient de recevoir le soutien de la région Ile-de-France suite à un appel à projet d'éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD). Des scolaires devraient bientôt tester en avant-première le sentier de l'île des Loups.



Tramways : 24 kilomètres de voies nouvelles

Dès la mi novembre, le prolongement du tramway T1 sera accessible aux usagers, sur 5 km, entre Saint-Denis RER (93) et Asnières-Gennevilliers (92). Le 19 novembre, le tronçon du T2 entre La Défense (92) et Bezons (95) sera mis en service. Cette extension de 4,2 km offrira sept nouvelles stations, desservant les communes de Puteaux, Courbevoie, La Garenne-Colombes, Nanterre, Colombes et Bezons. Enfin, mi décembre, le T3 du boulevard des Maréchaux sera prolongé sur 14,5 km. Il permettra de relier la Porte d'Ivry à la Porte de La Chapelle, avec une correspondance à la Porte de Vincennes. Vingt-six nouvelles stations



seront desservies, avec un tramway toutes les 4 à 5 mn par sens en heure de pointe.

Début des travaux à la station d'épuration Seine Aval

Le chantier de modernisation de la station d'épuration Seine Aval est engagé à Achères (Yvelines). Le montant de l'opération est estimé à plus d'un milliard d'euros. Les premiers travaux concernent le prétraitement des eaux usées. Dans un deuxième temps, ce seront les unités de traitement des pollutions azotées, carbonées et phosphatées qui seront modernisées, et enfin celles traitant les boues. La station de Seine Aval reçoit 70 % des effluents produits par les habitants de l'agglomération parisienne soit 1,5 million de mètres cubes par jour.



Importants retards pour l'accueil des gens du voyage

Douze ans après le vote de la loi qui impose aux communes de plus de 5 000 habitants de disposer d'une aire d'accueil, la Cour des comptes dénonce une mise en œuvre « insatisfaisante » en Ile-de-France, avec seulement 32 % des aires prévues réellement construites. Paris et les départements de la petite couronne sont ceux qui ont le moins rempli les objectifs fixés. En revanche, la Seine-et-Marne, qui représente la moitié de la région en termes de superficie, est le meilleur élève avec 56 % de réalisations. Parmi les causes des retards, les sages pointent une coordination insuffisante ainsi que le retrait des subventions de l'État.

Catherine Reinaud ou l'art de réunir les associations de la vallée de Chevreuse

Après des séjours à l'étranger et un travail auprès des ONG, l'habitante d'un petit hameau au centre du Parc naturel régional se montre infatigable pour s'opposer aux projets autoroutiers

Catherine Reinaud a gardé de la pratique de la voile en famille le sens de la solidarité et du travail en équipe. Dans son combat pour la défense du caractère naturel de la vallée de Chevreuse, à l'ouest de Paris, elle a toujours cherché à réunir les forces positives pour affronter les difficultés, comme un capitaine le fait dans la tempête. Avant de devenir présidente de l'Union des amis du parc de la Haute vallée de Chevreuse en 2005, Catherine Reinaud avait bourlingué à travers le monde comme un vrai marin. Il y a bientôt 30 ans, un premier passage dans la vallée de Dampierre l'avait vu militer au sein d'une association locale pour défendre un marais menacé. Elle adhère alors au comité de sauvegarde de la Haute vallée de Chevreuse créé par Philippe Saint Marc. Ensuite, la vie professionnelle de son mari la conduit à Londres. Pendant deux ans, elle y milite activement pour Oxfam, une confédération internationale de 17 organisations qui luttent contre la pauvreté dans près d'une centaine de pays. Revenue en France en 1992, elle s'installe près de Dampierre (Yvelines), en plein milieu de la vallée de Chevreuse. Son mari se lance alors dans l'aventure de Pro-Natura International, une ONG pour laquelle Catherine Reinaud se fait traductrice. Très vite, elle rentre dans l'Union des amis du parc. Avec des militants, et l'appui de l'ONF, elle participe à une anthologie de la poésie en rapport avec la forêt : un ouvrage dont elle est fière de faire cadeau à ses visiteurs.

L'Union se mobilise alors contre un nouveau projet de prolongement de l'autoroute A12 à travers le parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse. Catherine Reinaud s'engage personnellement pour rassembler les associations hostiles au projet dans les Yvelines. Un collectif « A12, non merci ! » prépare le débat public de 2006 et propose l'enfouissement de la RN10 dans les zones habitées où elle constitue une véritable nuisance. Catherine Reinaud fait le siège des mi-



Catherine Reinaud (à droite sur la photo) participant à une manifestation contre le prolongement de l'A12

nistères de l'équipement et de l'environnement pour tenter de prouver que le prolongement de l'autoroute risque de générer des problèmes de circulation. Quant il y a des frictions entre les associations, elle organise des repas dans sa jolie maison. « Avant de passer à un bon whisky, on avait déjà réussi à convaincre les plus réticents », dit-elle.

Malgré les manifestations hostiles, le débat public conclut à la nécessité de prolonger l'autoroute. Au même moment, le conseil général des Yvelines présente un projet routier que les associations dénoncent également. Des élus et plusieurs associations se regroupent à cette occasion au sein du mouvement « Sauvons les Yvelines ». Catherine Reinaud devient coordinatrice du collectif « Non à l'A 12 » qui regroupe

jusqu'à 57 associations. On la voit à la tête de manifestations organisées en commun avec les agriculteurs de la vallée de la Mauldre menacée par des projets routiers.

Le prolongement de l'A12 en sommeil, c'est l'évolution du parc qui mobilise Catherine Reinaud. Le renouvellement de sa charte s'accompagne de l'élargissement de son périmètre jusqu'à l'Essonne et l'adhésion de 51 communes au lieu de 21. « Il a fallu rassembler les associations des deux départements. Mais comme je fais partie d'une très grande famille qui partage une maison commune dans les Cévennes, je sais comment faire cohabiter des gens qui n'ont pas forcément capacité à s'entendre. La gestion des ego fait partie du travail d'un militant associatif. »

Christophe de Chenay

Le schéma régional éolien doit prendre en compte l'avis des populations locales concernées

L'intérêt de cette source d'énergie propre n'est pas contestable même si elle ne peut représenter qu'un faible apport des besoins. Mais les recommandations pour l'implantation de ces installations ne sont pas validées localement dans le plan proposé



© Olivier Téard

Le schéma régional éolien (SRE) est annexé au schéma régional climat, air, énergie (SRCAE) (voir ci-contre) mais il a fait l'objet d'une consultation séparée du public. Celle-ci a été organisée du 20 juillet au 20 septembre. Ces dates fixées par la loi et par les contraintes électorales sont tombées en pleine période de vacances. IDFE, comme elle l'a fait pour différents plans soumis à la consultation publique pendant la période estivale, dénonce une pratique qui met à l'écart l'opinion publique.

Le SRE est constitué de deux grandes parties. L'analyse des contraintes environnementales est remarquable, en revanche les recommandations pour l'implantation des éoliennes manquent d'une validation locale. L'Ile-de-France est au centre d'une cuvette, ce qui a pour conséquence un niveau de vent relativement faible, sauf sur sa périphérie. Le potentiel éolien est estimé entre 200 et 540 MW soit 100 à 180 mats pour une production de 0,5 à 1 TWh* par an et contribuera bien que faiblement à réduire les importations de la région. L'orientation générale du SRCAE est la réduction de la consommation d'énergie de l'ordre de 17 % entre 2005 et 2020. Ce sont les réductions de consomma-

tion énergétique et d'électricité qui constitueront le gain le plus important. Dans le SRE, les contraintes environnementales ont été bien prises en compte sans que les difficultés de réalisation ne soient masquées. La protection de l'environnement avec les enjeux ornithologiques, les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, l'impact sur le foncier agricole ont fait l'objet d'études approfondies. Par exemple, concernant les oiseaux et chiroptères, les secteurs sont bien distingués. La plupart des espèces seraient peu affectées par les pales des éoliennes, selon les risques mesurés sur la mortalité des animaux volants.

Peu de risques

Les risques des installations éoliennes sont bien plus faibles que ceux provoqués par les déplacements routiers et ferroviaires, par les lignes électriques à haute tension ainsi que par les immeubles de grande hauteur sur lesquels de nombreux oiseaux se fracassent. Ces analyses sont confirmées par celles conduites dans les pays ayant développé un éolien plus important que le nôtre. En revanche, le bruit généré par les pales des éoliennes n'est pas précisé dans le SRE. Une contrainte d'exclusion de 500

mètres autour des zones bâties a été prise en compte mais la propagation du son est plus complexe et dépend beaucoup de la topographie et de la végétation. Les permis de construire devront s'appuyer avec précision sur les projections de propagation du son. L'évaluation de la sensibilité sonore est donc nécessaire et ce n'est pas uniquement la métrologie des sons qui permettra de trancher mais une étude socio-psychologique concomitante de cette analyse physique.

Manque d'approche locale

L'insertion des éoliennes dans le paysage doit être repensée. Deux caractéristiques imposées par la Direction de l'Aviation Civile et la Défense doivent évoluer à l'instar de nos voisins : la couleur blanche et le balisage lumineux. La couleur doit être utilisée pour qu'elles se fondent dans le paysage. La signalisation lumineuse nocturne, est une gêne pour le voisinage des installations et de nouvelles dispositions doivent être élaborées.

Le plus gros point faible est le manque de rencontres des populations locales pour participer aux discussions territoriales qui ont permis d'élaborer ce SRE. Les associations de protection de l'environnement, du patrimoine et de l'esthétique ont pu participer mais l'approche locale au niveau des communes situées dans les zones les plus favorables n'a pas été faite.

En conclusion, IDFE est globalement favorable au SRE d'Ile-de-France mais émet une réserve importante. Il est indispensable de présenter ce schéma régional éolien à l'ensemble de la population de la région et particulièrement aux zones déclarées favorables afin de mieux cibler les implantations potentielles et par là même réduire le nombre de communes impactées notamment en Seine-et-Marne.

*1TWh= 1 000 000 000 kWh

Le schéma régional climat, air, énergie incomplet sur l'aérien et l'agriculture

Notre collectif approuve les grandes lignes d'un document qui vise à maîtriser la demande énergétique et à réduire les effets d'émissions de gaz à effet de serre. Une simplification et des précisions sont nécessaires pour le rendre accessible au grand public

Le schéma régional climat, air, énergie (SRCAE) permet de définir les orientations et les objectifs à suivre en Ile-de-France comme dans chaque région pour satisfaire aux lois Grenelle et aux engagements européens de la France, en matière de diversification des ressources énergétiques. Il s'agit d'aboutir en 2020 à une baisse de 20 % de la consommation énergétique et donc des émissions de gaz à effet de serre (GES), ainsi qu'à une production de 20 % d'énergie issue des énergies renouvelables (3 X 20). En 2003, la France s'est engagée à diviser les émissions de gaz à effet de serre de 4 fois (facteur 4) en 2050 par rapport à celles de 1990.

Ce schéma vise donc à maîtriser la demande énergétique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à développer des énergies renouvelables, à lutter contre la pollution atmosphérique pour maîtriser les effets probables du changement climatique. Les 421 pages du SRCAE sont une mine de données qui éclairent pleinement la situation de notre région. Bien que le document ait conclu par une synthèse des différents objectifs à destination des collectivités territoriales, un résumé d'ensemble non technique manque cruellement à ce lourd dossier. Ce résumé serait une nécessité en raison de la quantité de plans et de schémas produits cette année par les services de la Région et de l'Etat.

Objectifs ambitieux

Le SRCAE analyse de façon relativement exhaustive la consommation et la production d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air. L'adaptation au changement climatique est cependant insuffisamment traitée. Les objectifs retenus pour la région sont ambitieux mais IDFE estime qu'ils sont trop éloignés des capacités actuelles d'adaptation.

IDFE formule donc de nombreuses propositions complémentaires pour le mettre en œuvre. Ainsi notre collectif

s'étonne que les propositions pour réduire la pollution de l'air mettent de côté l'impact énorme du transport aérien qui est équivalent voire supérieur à celui du trafic routier et qu'elles minimisent la production de gaz à effet de serre de l'agriculture (engrais, brûlis...).

Nous avons noté l'importance accordée au secteur résidentiel comme source potentielle d'économie grâce à une isolation renforcée et à la construction de bâtiments à énergie positive. Les énergies nouvelles doivent être impérativement développées (géothermie, réseau de chaleur, pompes à chaleur, solaire thermique et photovoltaïque, éolien...), toutefois IDFE regrette l'engouement pour le bois énergie. Moins polluant que les énergies fossiles, il n'est pas neutre sur le plan des gaz à effet de serre. Mais, surtout, il ne peut être exploité intensivement en Ile de France qu'en détournant les forêts périurbaines de leurs deux fonctions principales : rôle de puits de carbone et détente et oxygénation de la population citadine.

L'impact de la pollution

IDFE souligne donc les faiblesses de ce document en ce qui concerne l'aviation, l'agriculture et le bois énergie. Elle est bien consciente que le problème aérien relève de décisions de l'Etat mais dans la mesure où les Franciliens sont durement impactés par la pollution, toutes les solutions visant à améliorer la qualité de l'air sont prioritaires. Il en est de même de l'agriculture mais celle-ci porte en elle-même les moyens d'un développement durable. Elle a les capacités à diminuer son impact environnemental par le développement de nouvelles pratiques



© Ph.DELAFOSSE

Si tout le monde s'accorde sur la nécessité de réduire les nuisances aéroportuaires (bruit et pollution), force est de constater que la question de la régulation du trafic dans une région déjà saturée qui concentre plus de 60 % du trafic national n'est pas abordée lors des principaux débats sur le SDRIF et le Grand Paris.

culturelles et d'une agriculture biologique encore trop faible actuellement.

Notre organisation rappelle encore une fois que ce document a besoin d'un résumé mis à la portée de tous les habitants de la région. IDFE note que les objectifs chiffrés indiqués dans le SRCAE sont ceux que doit atteindre la Région si elle veut remplir les engagements de la France en 2003. Ces chiffres élevés risquent de semer la confusion dans l'opinion alors que les émissions de GES n'ont été réduites que de 8,1 % depuis 1990. Pour conclure, IDFE donne un avis globalement positif au schéma régional climat, air, énergie tout en maintenant certaines réserves.

Pour en savoir plus

Lire les avis complets d'IDFE sur le site d'IDFE : <http://www.idfe.org>

Le chantier de Paris rive gauche a permis

Depuis 25 ans, la création d'un nouveau quartier à l'est de la capitale a conduit les associations à militer pour un aménagement convivial et écologique répondant aux attentes des habitants. Elles ont fini par imposer l'idée d'une concertation.



© Philippe Cerneau

Dès son annonce en 1988, le projet d'urbanisation de la rive gauche de Seine, dans le 13^e arrondissement de la capitale, baptisé Seine rive gauche donne le tournis : l'aménagement d'une ZAC de 130 hectares, échelonné sur vingt ans, pour un montant évalué alors à 17,9 milliards de francs (2,7 milliards d'euros). Il est prévu de construire 900 000 mètres carrés de bureaux, des logements et des locaux universitaire dont les surfaces sont portées par la suite respectivement à 520 000 et 130 000 mètres carrés. Les voies express souterraines sont prévues mais les espaces verts réduits à la portion congrue. A terme, le projet prétend

rééquilibrer Paris à l'est en implantant du côté de Tolbiac, entre les voies ferrées de la gare de Paris-Austerlitz et la Seine, jusqu'au boulevard périphérique, des activités tertiaires avec la création d'une sorte de Défense bis. Le projet est immédiatement jugé « urbanistiquement dépassé » par les associations locales, qui militent pour un nouveau quartier parisien équilibré, fondé sur la mixité sociale et d'activités.

Demande de rééquilibrage

L'une d'elles, Tam-Tam (Tolbiac Austerlitz Masséna), présidée par Fabrice Piault, devient l'un des fers de lance de cette mobilisation. En 1990, elle participe avec d'autres associations, dont l'ADA 13,

Paris rive gauche

à la première enquête publique. Tous réclament un aménagement réellement concerté, un rééquilibrage du programme en faveur des logements et une réduction de la surface des bureaux. Tam-Tam multiplie les manifestations originales telles l'opération Ruban au printemps 1996 durant laquelle 4 000 personnes déploient un ruban de libre expression long d'un kilomètre face au chantier. Le dessinateur Jacques Tardi, orphelin du Viaduc de Tolbiac déconstruit pour cause de ZAC et le professeur Léon Schwartzberg parrainent l'opération. Tam-Tam élabore des contre-propositions fédérées autour d'un principe : la réalisation d'un quartier mixte et non simplement

L'invention de la concertation permanente

tertiaire qui prenne en compte et reflète l'histoire des lieux (site ferroviaire, petites industries...) et leur environnement (implantations universitaires, jardin des plantes, quartiers populaires). En découle une série de propositions comme l'abandon du projet de couverture totale des voies ferrées par une dalle de 30 hectares, le rééquilibrage de l'opération au profit des logements par rapport aux bureaux, une conception « civilisée » de la future « avenue de France » (longtemps baptisée « piste d'atterrissage » avec ses six voies dédiées à l'automobile), la création d'espaces verts jugés insuffisants. Le recours contentieux intenté par l'association Tam-Tam en 1991 aboutit à une première victoire décisive en 1993 : l'annulation par le Tribunal administratif de la déclaration d'utilité publique et du plan d'aménagement de zone « Seine Rive Gauche » (PAZ). Le Conseil d'Etat rétablit partiellement le PAZ mais confirme l'annulation de la déclaration d'utilité publique.

Une seconde enquête publique est menée à l'automne 1996, au cours de laquelle Tam-Tam attire avec succès l'attention de la commission d'enquête sur l'adoption quelques mois plus tôt, en juillet,

par le ministère de l'Environnement, de la Charte de la concertation. Le dialogue avec les trois commissaires enquêteurs, dont Remi Koltirine, aboutit à la demande audacieuse par ceux-ci de la création d'une concertation permanente pour accompagner l'opération désormais appelée Paris rive gauche. L'urbanisme participatif est inventé.

Un comité permanent depuis 1997

La municipalité parisienne est contrainte de se plier aux réserves de l'enquête. Créé en avril 1997, un Comité permanent de concertation (CPC) doté d'un garant, fonctionne en groupes de travail territoriaux ou thématiques réunissant les représentants de l'aménageur, de la Ville, des promoteurs et d'une dizaine d'associations, dont Tam-Tam. Ultérieurement s'y joindront les représentants des trois conseils de quartier concernés. Le CPC dispose d'un budget de fonctionnement, d'un bureau, d'un chargé de mission pour la coordination des associations et d'un local. Cette novation majeure dans un projet urbanistique à très long terme a donné naissance à l'institution qui fonctionne encore à Paris rive gauche.

L'association Tam-Tam plaide pour un urbanisme concerté partout à Paris. Elle s'est intéressée plus récemment au réaménagement des Halles et aux projets concernant le secteur Bercy-Charenton. Elle est non seulement membre du comité permanent de concertation de Paris rive gauche, mais a participé à celui des Halles, dont elle a contribué à obtenir la création.

En 2008, Tam-Tam rejette la campagne de la Ville en faveur des tours à Paris, au profit d'une démarche d'aménagement pragmatique, tenant compte de la réalité des territoires et des besoins en logements, commerces, activités et équipements publics. En 2011, huit associations parisiennes dont Tam-Tam soulignent par un « Grand Prix de la Casse-rolle parisienne » les déficiences de la Mairie de Paris en matière de concertation.

Le 20 octobre, elle organisait au conseil régional d'Ile-de-France son troisième Forum pour la concertation urbaine autour des chantiers envisagés dans le cadre du projet « Grand Paris ». Car ils suscitent eux aussi l'attente d'une véritable concertation urbaine dans toute la région.

Agnès Popelin

Rédactrice à Liaison

Un programme rééquilibré

Le programme initial de la ZAC de 1991 prévoyait la construction de 900 000 mètres carrés de bureaux. Révisé en 1996, suite à l'action juridique de Tam-Tam, cette surface a été réduite à 700 000 mètres carrés au profit des surfaces dédiées au logement, aux espaces verts et à l'Université Paris 7 Denis Diderot. Celle-ci est passée de 100 000 à 200 000 mètres carrés. A l'occasion du changement de majorité municipale et de l'insertion de la ZAC dans le PLU de Paris, ce programme a de nouveau été rééquilibré en 2003. Le bilan final de la ZAC doit également comporter 662 000 mètres carrés d'équipements publics (dont la BNF, l'Université et des équipements de quartier), 98 000 mètres carrés d'espaces verts et 405 000 mètres carrés d'activités économiques et de commerces.

Actuellement, Paris rive gauche est à peu près à mi-parcours de sa réalisation : environ 1 200 000 mètres carrés de surfaces SHON ont été livrés sur les 2 255 000 mètres carrés prévus par le dossier de réalisation de 2003. En 2011, l'échéance de la ZAC a été repoussée à 2025 et son bilan de réalisation a de nouveau été modifié afin d'augmenter de 200 000 mètres carrés sa constructibilité en bureaux et logements, à réaliser notamment par la construction d'immeubles de grande hauteur (jusqu'à 200 mètres de haut pour les bureaux) dans le secteur Masséna-Bruneseau. Ce secteur a, par l'action des associations au sein de la concertation, été revu comme un quartier de type haussmannien (alignement sur rue, plafonnement des hauteurs à 37 mètres) et les accès au périphérique ont été déviés. Mais, en 2008, il a été retenu comme un secteur de projet pouvant recevoir quatre tours implantées en socle au centre des îlots bâtis.

De nouvelles propositions pour relancer la concertation dans la ville de demain

A l'occasion d'un forum organisé par IDFE et l'association Tam-Tam, un bilan a été tiré des différentes expériences vécues à Paris et dans la région. Face à la déception ressentie par la plupart des participants, la décision a été prise de proposer un cahier de réformes pour 2014

Le SDRIF vient d'être voté par le conseil régional avec ses centaines d'opérations futures d'urbanisation. De son côté le projet de Grand Paris Express, dont l'enquête publique va commencer bientôt, sème des dizaines de gares à travers banlieues et campagnes. Encore des sites qui vont attirer les promoteurs. L'Ile-de-France entre dans une nouvelle ère de son histoire : un bourrage sans précédent des espaces encore libres. Quant à Paris, dont les quartiers affichent complet depuis longtemps, c'est dans le ciel que montent les tours. Comment les associations pourront-elles intervenir dans cette urbanisation galopante ? Telle était la question posée par IDFE et l'association Tam-Tam au cours d'un forum organisé le 20 octobre à Paris. L'idée consistait à recenser les expériences de concertation puis d'en tirer des leçons pour demain. Fabrice Piault, président de Tam-Tam, a disséqué les échecs et les succès du Comité permanent qui fonctionne depuis 15 ans sur Paris rive gauche (voir pages 6 et 7). Elisabeth Bourguinat a raconté dix ans d'aventures parfois burlesques vécues par l'association Accomplir, qu'elle anime, face au projet des Halles. On a évoqué les concertations fantômes de l'opération des Batignolles et de Paris Nord-Est. On a même fait rire la salle en analysant la Charte de la concertation imaginée par la Mairie de Paris. Jacqueline Lorthiois a relaté son apprentissage de la confrontation avec les architectes qui rêvent de bétonner le Triangle de Gonesse (Val d'Oise). Quant à Harm Smit, animateur du COLOS, il a détaillé les étapes des relations de son collectif avec l'aménageur du plateau de Saclay (Yvelines). Conclusion générale : partout, à Paris comme en couronne (petite ou grande), les réunions de



©TAM-TAM

concertation ont mobilisé l'énergie et l'imagination de dizaines d'associatifs. Mais partout la déception a remplacé les illusions premières. Même lorsque les fonctionnaires et les techniciens apprécient les suggestions associatives, les élus sont allergiques à ce qu'ils estiment être une remise en cause de leur pouvoir. Ils préfèrent écouter les architectes et les promoteurs que les citoyens désintéressés réfléchissant au fonctionnement de la ville de demain.

Pour en sortir

Les participants au Forum ont décidé de réagir, en profitant des bonnes dispositions du nouveau pouvoir (exprimées au cours de la Conférence environnementale du 15 septembre). Quinze propositions « pour en sortir » ont été avancées. Huit d'entre elles portent sur l'amélioration des conditions légales de la concertation. Autrement dit : comment, en amendant le code de l'urbanisme (et de l'environnement), obliger élus, fonctionnaires et associatifs à s'asseoir autour d'une table et à discuter d'un projet ? Le Comité permanent de concertation créé à Paris rive gauche est un bon exemple de ce qu'il conviendrait de généraliser. Texte de référence : la Charte de la concertation élaborée en 1996

La tribune des intervenants à la fin du colloque. De gauche à droite : Harm Smit (collectif COLOS), Cécile Blatrix (professeur de Sciences Politiques université AgroParis Tech), Fabrice Piault (association Tam-Tam), Marc Ambroise-Rendu (IDFE), Jean-François Pellissier (Conseiller Régional), Jacqueline Lorthiois (collectif pour le Triangle de Gonesse), Elisabeth Bourguinat (association Accomplir)

par Corinne Lepage alors ministre de l'environnement.

Le Forum a proposé que ces améliorations soient juridiquement mises en forme par Claude Birenbaum, président du CARNACQ*, de la Plateforme des associations parisiennes et administrateur d'Ile-de-France Environnement. Avec l'agrément des grandes associations nationales intéressées par le sujet il s'agira de proposer aux partis politiques un cahier de réformes à l'occasion des élections municipales de mars 2014.

Le Forum a estimé que cette action politique devait se doubler d'un renforcement du mouvement associatif. Sept propositions ont été lancées : former des volontaires aux subtilités de l'urbanisme, susciter des associations sur les sites d'urbanisation à venir, muscler les capacités juridiques des associations, renforcer leur représentativité en se pliant aux nouvelles règles, recruter des néo-retraités et fédérer les associations isolées.

Si la concertation en matière d'urbanisme est un perfectionnement de la démocratie au service du mieux vivre, comment ne pas s'enthousiasmer pour ce projet-là ?

Marc Ambroise-Rendu

président d'honneur d'IDFE

*Carrefour national des associations d'habitants et des comités de quartier.

L'eau à Paris : un moyen écologique de lutter contre les pics de chaleur

Une ville en surchauffe

La mégalopole est devenue générateur de chaleur et induit une bulle au-dessus de la ville, phénomène appelé « îlot de chaleur urbain ». Cette bulle accroît en moyenne de quatre degrés la température sur le centre de Paris et de deux degrés sur la petite couronne par rapport à la périphérie de la région. Ces écarts ont même atteint huit degrés la nuit en 2003.

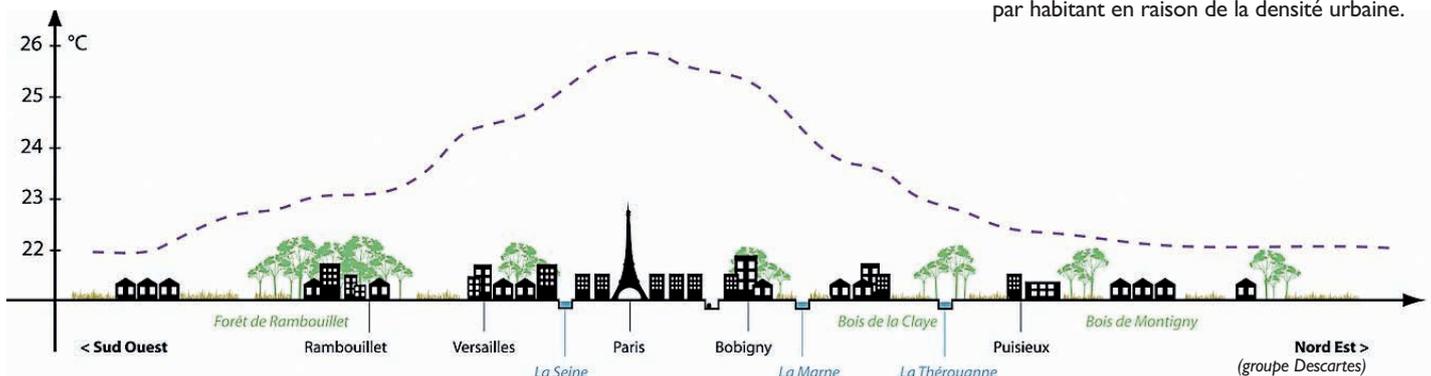
Le réchauffement climatique, que plus personne ne nie, est en route. Les scénarios envisagés par le groupe de 1 000 experts du GIEC prédisent entre deux et six degrés de plus en 2100. Cela signifie que la température moyenne au cœur de l'agglomération dépassera en moyenne 30 degrés en été. Une température qui sera proche des 32 degrés, neutralité thermique de l'homme, c'est-à-dire la température à laquelle il peut vivre confortablement sans vêtement. Toutefois, une moyenne de 30 degrés signifie que des pics de 45 degrés voire plus seront atteints à l'ombre et qu'au soleil les 60 degrés seront dépassés. A ce niveau, même nus, l'homme, la femme, les personnes âgées et surtout les jeunes enfants dont la thermorégulation n'est pas encore mature, souffriront énormément et l'espérance de vie sera amoindrie. Paris et les trois départements de la petite couronne constituent un ensemble de 6 620 000 habitants sur 762 km², soit 8 700 habitants au kilomètre carré mais avec une grande hétérogénéité de densité, Paris ayant des quartiers avec 30 000 habitants. La ville dense chauffe et surchauffe en raison de bâtiments anciens, véritables passoires énergétiques (voir thermographie du cœur de Paris ci-dessus). La concentration de bureaux, de transports y compris les transports collectifs et enfin des



quelques industries restant en petite couronne y contribuent également. La densité urbaine permet une réduction du chauffage dans les immeubles collectifs, le voisin participant au chauffage...mais cet avantage en hiver est un inconvénient en été.

L'agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie et l'agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies ont publié un tableau de bord de la consommation d'énergie dans notre région. Les immeubles

d'habitation, les activités tertiaires et les transports routiers, consomment 8,9 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP). En y ajoutant les transports en commun (23 % de l'énergie totale de la région) et l'industrie régionale, on atteint 11,5 millions de TEP. Cette énergie permettrait de porter l'eau de 500 000 piscines olympiques de 20°C à l'ébullition. En dépit de cela, la consommation énergétique de 2,03 TEP par habitant en 2008 est inférieure à la moyenne française de 2,6 TEP par habitant en raison de la densité urbaine.



L'eau à Paris : un moyen écologique de lutter contre les pics de chaleur

Peut-on résister à ce changement climatique brutal ?

Les moyens modernes existent, tous basés sur une production de froid pour climatiser de grands volumes. Nos grands centres commerciaux sont déjà climatisés au prix de consommation énergétique et de pétrole énormes. Des moyens écologiques de lutte contre le réchauffement existent ne mettant pas en jeu une production d'énergie permanente. En urbanisme, la conception des bâtiments, la ventilation, l'isolation, les espaces verts (arbres, jardins de toit, murs végétaux...) et l'eau. La ville de Paris envisage actuellement des recherches avec l'Université Pierre et Marie Curie (projet Aqua futura) pour l'utilisation climatique de l'eau. Elle a donné la parole à des architectes qui se sont exprimés lors de l'exposition « Paris 2100 +2°C » et elle met à la disposition des Parisiens des conseils via l'agence parisienne pour le climat. D'énormes quantités d'eau circulent chaque jour dans le cœur de l'agglomération, soit dans des réseaux enterrés d'eaux potables, non potables, usées ou pluviales, soit à ciel ouvert, dans les rivières et canaux, soit dans la profondeur des nappes phréatiques. Paris a la chance d'avoir un réseau de 1 700 kilomètres de canalisation d'eau non potable en ville et de 120 kilomètres dans les bois. 170 000 mètres cubes (le tiers de la production journalière d'eau potable) sont distribués par jour à partir de trois usines situées à Auteuil, Austerlitz et La Villette alimentées par le canal de l'Ourcq et la Seine. Cette eau sert à laver la chaussée et les trottoirs, à chasser les effluents vers les égouts et à arroser les parcs et jardins municipaux. La pluviosité moyenne des 30 dernières années est à Paris de 600 millimètres par an, 650 millimètres par an dans les 3 autres départements. Le Val de Marne est exemplaire, sa politique de l'eau lui permet de récupérer une partie de l'eau de pluie. Ainsi, le cœur de l'agglomération reçoit gratuitement chaque année environ 500 millions de mètres cubes d'eau de pluie



Fontaine Place Verlainne Paris 13^{ème}

Située entre le métro Tolbiac et place d'Italie, cette source permet de boire une eau gratuite qui dispose d'un taux de nitrate très inférieur à l'eau du robinet de Paris.

dont 90 % sont collectés par les égouts. Nécessaire pour les nettoyer... elle pourrait être utilisée autrement avant d'être envoyée dans ces exutoires. Paris et les Hauts de Seine ont des projets pour mieux utiliser cette eau gratuite.

Ces eaux potables usées, l'eau non potable d'arrosage et l'eau de pluie repartent par un réseau d'assainissement de 2 500 kilomètres transportant en moyenne 900 000 mètres cubes d'effluents par jour. Malheureusement ce réseau est majoritairement « unitaire », c'est-à-dire qu'il transporte ensemble les eaux usées et pluviales ce qui aboutit au fait que le réseau se sature très vite en cas d'orage violent. Cette saturation conduit alors à mettre en œuvre les déversoirs qui rejettent en Seine les excédents d'effluents. Le schéma directeur d'assainissement du Syndicat d'assainissement de l'agglomération parisienne a prévu de construire 14 ouvrages pour stocker plus d'un million de mètres cubes d'ici 2027 afin de limiter les rejets en Seine. A ces eaux souterraines s'ajoutent les eaux de surface. La Seine parcourt 120 kilomètres en Ile-de-France dont 13 kilomètres à Paris avec un débit moyen annuel de 300 mètres cubes par seconde. En zone centrale, elle ne reçoit que deux affluents, un bien visible, la Marne, et une petite rivière dont le cours a été couvert, la Bièvre. Le réseau parisien de canaux s'étend sur 130 kilomètres : canal de l'Ourcq, canaux Saint Martin et Saint Denis, bassin de la Villette.

1 200 points d'eau potable sont à disposition



La danse de la fontaine émergente de Chen Zhen.

Une fontaine plutôt surprenante que l'on peut voir dans le 13^{ème} arrondissement à Paris, Place Augusta Holmes (rue Paul Klee)

des usagers dans Paris intra-muros : 95 fontaines Wallace, 27 bornes fontaines sur l'espace public, quatre fontaines du millénaire, trois fontaines à l'Albien... 400 sanisettes équipées de points d'eau potable à l'extérieur et 679 bornes fontaines dans les parcs, jardins, bois et cimetières.



Fontaine du Millénaire

Place Saint Michel



Colonnes d'eau du Parc André Citroën



Puis artésien de Passy Paris 16^{ème}

Située dans le square Lamartine

L'eau à Paris : un moyen écologique de lutter contre les pics de chaleur

L'eau et les espaces de nature, protecteurs contre les pics de chaleur

De jeunes architectes du collectif « Et alors... » ont imaginé des solutions pour préparer la capitale à la forte hausse de température annoncée pour la fin du siècle. L'exposition « Paris 2100 + 2°C » montrant leurs projets pour les 20 arrondissements parisiens a été présentée en 2011. Ces solutions alliant esthétique et efficacité énergétiques ont été commentées dans le numéro 131 de janvier 2011 de *Liaison*.

Dans leurs projets, la voiture a disparu de la ville, remplacée par des trams, des cycles (vélos et tricycles), des bateaux et des aérostats... Le boulevard périphérique est devenu un anneau de verdure reconnectant Paris et ses villes cousines. Les rues sont plantées d'un maximum d'arbres. Des squares, des jardins sur les toits, des murs végétalisés offrent un maximum d'espaces de

traîne pas une baisse comparable car il faut de l'énergie, de l'eau et des ressources en voie d'épuisement pour ces nouveaux modes de déplacement. Par contre, la multiplication des transports collectifs électriques (tram et bus) pallie largement ces inconvénients car leur emport réduit considérablement la dépense énergétique par personne.

Les nouvelles constructions devront être à énergie positive. L'urbanisme des îlots repensés de telle manière qu'une ventilation naturelle et des ombres portées puissent se développer, que la ventilation naturelle puisse circuler sur de grandes surfaces humides. Enfin, les rues sont dévolues aux circulations douces avec un maximum de végétalisation et d'eau circulante ou infiltrée. L'imperméabilisation des sols est

réduite. Alors que la situation actuelle a deux conséquences directes : les eaux de pluie doivent être évacuées rapidement par les égouts, les végétaux qui survivent dans cet univers minéral doivent recevoir de l'eau venant d'ailleurs. Cela provoque la perte d'une ressource utilisable pour le maintien de la biodiversité végétale et animale. Paris dans son PLU avait demandé que les aménageurs prévoient que la moitié de la surface à aménager soit libre, règle insuffisamment suivie. Actuellement, Paris développe aussi sa propre vision de biotope et impose que 20 à 30 % des espaces libres soient des espaces verts, quitte aussi à multiplier les jardins de toits et les murs végétaux, lieux où la biodiversité se développe.



fraîcheur, les bois de Boulogne et Vincennes sont densifiés sur le plan arboricole... Des vélums, des pergolas sont installés un peu partout. L'eau circule entre les bâtiments avec des places pour des brumisateurs. La Seine, ses rivières adventices et les canaux sont aménagés pour amener un maximum d'eau en ville. L'isolation des bâtiments est renforcée, les tours sont transformées en logement d'été, les immeubles haussmanniens sont conservés car ils sont performants sur le plan énergétique mis à part leurs toits, facilement isolables.

La suppression de la circulation automobile permet de diminuer d'environ 25 % l'énergie donc la chaleur générée artificiellement par l'homme soit déjà au moins deux degrés. La substitution par des véhicules électriques individuels n'en-



L'eau à Paris : un moyen écologique de lutter contre les pics de chaleur

Avons-nous les ressources nécessaires en Ile-de-France ?

Même en supposant que la pluviométrie faiblisse et que les eaux de surface diminuent également, la marge actuelle permet d'imaginer une gestion équilibrée de l'eau en Ile-de-France. De grands réservoirs existent mais il faut en créer d'autres pour une meilleure gestion de cette source écologique de rafraîchissement. L'Ile-de-France qui importe une grande part de son alimentation et de sa consommation de biens soit des autres régions, soit de l'étranger, serait en déficit hydrique si toutes ces productions devaient être réalisées localement. A cette approche nouvelle liée au calcul de l'empreinte eau qui montre que le Français moyen consommerait au total 1 700 mètres cubes par an dont seulement 50 mètres cubes pour ses usages domestiques s'ajoute la gestion traditionnelle de l'eau à travers le Schéma Directeur d'aménagement et de gestion de l'eau pour le bassin parisien et les différents schémas locaux d'aménagements de gestion de l'eau (SAGE). L'utilisation de l'eau pour refroidir l'agglomération parisienne doit être analysée dans une perspective globale afin de ne pas puiser dans les stocks stratégiques ni dans ceux nécessaires à une agriculture de qualité.

En dépit de son patrimoine forestier important de 484 000 arbres répartis sur les bois de Boulogne et de Vincennes, sur les alignements le long des rues, dans les parcs et jardins, cimetières, talus du Périphérique, écoles et stades, Paris bat le triste record de la capitale européenne la moins verte avec 5,8 mètres carrés d'espaces verts par habitant intra muros et 14,5 mètres carrés avec Boulogne et Vincennes. Paris s'efforce de développer à la fois une trame bleue et une trame verte en cœur d'agglomération. Le plan biodiversité de Paris a été adopté en 2011. Il prévoit entre autres de créer 7 hectares de plus de toits végétalisés d'ici 2020, contre 3,7 hectares actuellement. C'est un début, mais les élus parisiens seront concernés rapidement avec la perspective de pics de chaleurs intolérables pour une population dont l'âge moyen augmente fortement. Ce n'est pas avec des climatiseurs que tout Paris pourra être protégé même si, ponctuellement, ils permettront de sauver des vies.

Si nous prenons le temps de mener cette transformation sociétale sur le 21^e siècle, une lente évolution permettra de créer une nouvelle ville capable de faire vivre l'homme en harmonie avec sa planète. Ce modèle de civilisation existe

déjà dans les pays dont la richesse est le soleil, par exemple, en Andalousie. Faute d'action, la planète saura nous imposer sa révolution et il n'est pas certain que l'homme sache alors y résister.

L'homo economicus ou technicus tentera probablement de trouver des solutions impliquant les technologies de pointe de l'époque utilisant les énergies du futur (fusion thermonucléaire, solaire intense). Faut-il opposer les deux concepts ? Pas totalement, mais les lois de la physique sont là. Plus l'homme produit d'énergie, plus l'atmosphère se réchauffe. Ainsi, il faut produire de l'énergie à bon escient mais pas massivement, tout en pratiquant ce que Francis Bacon décrivait déjà au 16^e siècle : « *On ne commande à la nature qu'en lui obéissant* ». La nouvelle structure de recherche « Aqua Futura », que Paris et Eau de Paris ont mis en place avec le soutien de l'université Pierre et Marie Curie sur le site d'Ivry, doit dépasser les objectifs d'accompagnement et de développement des techniques de production de l'eau pour se pencher sur son utilisation pour la climatisation de la ville.

L'eau, c'est la vie

L'homme à sa naissance contient 80 % d'eau dans son corps, adulte 70 % et au crépuscule de sa vie 60-65 %. Une perte d'eau de 10 % affaiblit considérablement l'homme, 20 % le conduit à la mort. Il en est de même des espèces végétales même si quelques-unes ont mis au point des stratégies pour résister à la perte d'eau. La vie végétale et animale, la production de céréales, de légumes, de fruits, d'animaux de consommation ne peut se faire sans eau. A l'exemple des populations vivant en zone aride, il convient de remettre en question nos modèles occidentaux d'utilisation de l'eau en l'économisant et en l'utilisant de manière plus utile.



Toitures végétalisées au Palais de Chaillot à Paris

© Milena Chessa / Le Monteur.fr

Un projet immobilier divise les habitants de Ville-d'Avray

La construction de 162 logements, à proximité d'un site remarquable, suscite des inquiétudes dans cette petite ville de l'ouest parisien. Une partie des habitants d'un grand ensemble s'oppose à la densification de leur domaine

Une partie des locataires du Domaine de la Ronce, propriété du groupe Gecina, à Ville-d'Avray (Hauts-de-Seine), s'oppose à un projet de construction de logements dans la partie basse de l'emprise. Pourtant, le groupe immobilier possède des droits à construire résiduels de près de 17 000 mètres carrés, pour une surface bâtie actuelle de près de 75 000 mètres carrés (711 logements et 1 400 mètres carrés de surface commerciale). Les opposants au projet contestent le principe même de ces constructions, en déniaut au propriétaire la légitimité de les réaliser. Mais le droit à construire est attaché au droit de propriété, et ils remettent ainsi en cause le droit même de propriété.

Cet ensemble immobilier est à proximité immédiate des étangs de Ville-d'Avray immortalisés par les peintures célèbres dans le monde entier de Jean-Baptiste-Camille Corot, considéré comme précurseur des impressionnistes.

La construction de cette résidence dans un espace boisé contigu à la forêt de Fausses-Reposes (avec des bâtiments de 11 étages !), dans les années 60, au mépris des protections du site des étangs, classé depuis 1936, avait été réalisée d'une manière dérogatoire grâce à la bienveillance du ministre de l'équipement à l'époque. C'est le plan d'occupation des sols de 1971 qui a laissé une constructibilité résiduelle sur cette parcelle !

Face à la position intransigeante des opposants au projet actuel, d'autres habitants tentent de faire en sorte que ce projet, inéluctable, soit bien intégré dans l'environnement et d'une réelle qualité architecturale. Ils souhaitent que soit réglé en préalable le problème du stationnement dans l'ensemble de la résidence. C'est également la position de l'association de défense de l'environnement de Ville-d'Avray (Adevam). Le projet actuel du promoteur, présenté au cours de l'été dernier, tient compte des remarques et des objections qui ont été



Étangs de Ville d'Avray
dits Étangs Corot

© Jack Drouin

formulées sur les versions précédentes, lors de réunions de présentation réalisées par Gecina, en septembre 2011.

A ce jour, la municipalité de Ville-d'Avray instruit la demande de permis de construire, déposée le 25 juillet par la société Gecina (162 logements dont 25 % de social, 1 400 mètres carrés de commerces supplémentaires mais aussi plus de 400 places de parking souterrain). Si cette opération se réalisait, elle permettrait, à elle seule, que la commune de Ville-d'Avray satisfasse aux objectifs du plan local d'habitat (PLH) pour plusieurs années. Compte tenu des protections du site, la municipalité dispose d'un délai de 6 mois pour donner sa réponse.

Par rapport à la taille actuelle de la ville (moins de 11 000 habitants), ce projet aura des répercussions sur ce quartier de Ville-d'Avray : circulation automobile accrue, population scolaire en hausse, etc. Aussi le groupe Gecina a mandaté un cabinet d'études afin d'évaluer les

impacts du projet sur la ville. Cependant, au vu des premiers résultats, les associations regrettent que les maîtres d'ouvrages soient de ce fait juge et partie, ce qui n'est pas une garantie d'objectivité du travail réalisé.

Gérard Cadic

Secrétaire de l'association de défense de l'environnement de Ville d'Avray (Adevam)
www.adevam.org



© Jack Drouin

Le patrimoine caché de la « Folie Huvé » échappe à la destruction à Meudon

Des associations et une famille ont réussi à intervenir à plusieurs reprises pour éviter que ce témoin architectural ne soit pas détruit par des projets d'infrastructures ou immobiliers. Le bâtiment d'une grande originalité peut être visité

Une demeure historique, surnommée la Folie Huvé, résiste aux menaces à Meudon (Hauts-de-Seine) depuis plus de 200 ans. En 2001, l'élargissement de la voie rive gauche de Seine à quatre voies entre le pont de Sèvres et Paris aurait pu lui être fatale. La construction a été protégée et sauvée d'une amputation des immeubles locatifs sociaux qui la protègent de la route par l'action de vingt associations regroupées dans le collectif « Val de Seine ». Celui-ci a obtenu que le commissaire enquêteur émette des réserves sur ce projet routier, suffisantes pour protéger le passé historique du quartier de Meudon sur Seine. Des milliers de tracts distribués, des pétitions signées, une fête des guinguettes créée en bords de Seine ont permis de mobiliser la population du Val de Seine (Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres) pour faire reculer le conseil général des Hauts-de-Seine. Plus récemment en 2011, le collectif « Val de Seine » est intervenu à nouveau pour régler positivement un conflit entre la ville de Meudon et les propriétaires de cette maison, la ville défendant un projet immobilier défigurant le cadre de cette maison classée.

Plusieurs propriétaires

Cette « folie » (mot venant de feuille pour signifier son aspect de maison de plaisance rurale) est nichée au creux de la colline de Bellevue. Elle a été construite par l'architecte Jean-Jacques Huvé, inspecteur des bâtiments royaux de Louis XVI entre 1785 et 1788 en bord de Seine le long de la route royale Paris-Saint Cloud. Il fut le premier maire élu de Versailles. Incarcéré fin 1792, il est libéré au bout de neuf mois, à la mort de Robespierre. Accablé de dettes, il vend sa propriété en 1793.

Pendant plus de cent ans cette demeure, classée en 1945, changea plusieurs fois de propriétaires, jusqu'à son achat en 1912 par Gabriel Laumet, natif du Tarn-et-



Garonne, hôtelier-restaurateur à Paris, et ancien cuisinier du Tsar Nicolas II. Cette proximité lui fit accueillir de nombreux russes émigrés si bien que, dès 1917, la maison est appelée « La Moskova ». Cette famille a réussi à maintenir jusqu'à nos jours un domaine plusieurs fois amputé par la construction de la voie ferrée Invalides-Puteaux et par l'installation des usines Renault au Bas-Meudon.

A visiter

La visite d'au moins une heure vaut le détour car la famille Laumet ouvre facilement les portes de cette maison qui accueille les associations pour leurs réunions. Le plan de cette demeure s'organise autour d'un rectangle central. Un bel escalier dallé est orné de ferronnerie. Au premier étage, un grand salon en rotonde est surmonté d'une coupole.

L'avant-corps demi-circulaire de la façade principale comporte trois croisées ornées de chambranles et de corniches, un grand bas-relief de terre-cuite représentant le Triomphe des Arts et un grand balcon au-devant. Un second étage partiel et un troisième mansardé surmonté d'un belvédère terminent l'édifice.

Au rez-de-chaussée un poêle, judicieusement encastré dans un passage, chauffait le vestibule, la salle à manger et la salle de bains, probablement aussi décorative qu'utilitaire. Au premier étage, deux compartiments symétriques occultent une garde-robe et le départ d'un escalier. Les pans coupés s'ornent de consoles, vitrines et cheminées à colonnes ; boudoirs et alcôves prolongeaient la perspective des chambres.

Anne Cheissoux

Environnement 92
www.environnement92.fr

Quatorze parcs départementaux reçoivent le label « espace vert écologique »

Pour l'entretien de ses espaces verts, le conseil général met au point des méthodes plus respectueuses de l'environnement. Les prédateurs naturels ont remplacé les pesticides. Une grande partie des espaces verts viennent d'être reconnus par Ecocert.

Depuis une dizaine d'années, le conseil général des Hauts-de-Seine s'est engagé dans une démarche environnementale pour la gestion de ses parcs. Avec une mesure phare : depuis 2007, plus aucun pesticide, herbicide ou engrais de synthèse n'est utilisé. Seuls les produits autorisés pour l'agriculture biologique et homologués « parcs et jardins » sont employés. Des prédateurs naturels, comme les insectes, les acariens, et les bactéries, sont utilisés pour lutter contre les agresseurs des végétaux. Pour les tilleuls, des petits sacs de toile sont accrochés aux branches : « L'objectif est d'éliminer les acariens du tilleul, de petits arachnides qui sucent la sève des feuilles, ce qui entraîne leur brunissement et leur dessèchement. Dans les sacs, il y a leurs prédateurs, des acariens d'une autre espèce. C'est ce qu'on appelle la lutte biologique » explique Thierry Martin, chef d'unité au conseil général des Hauts-de-Seine.

Mais la démarche environnementale ne s'arrête pas là. Cet été, 14 parcs départementaux sur 20 ont été labellisés EVE pour « Espace vert écologique » par Ecocert, un organisme de contrôle et de certification. Chacun des parcs a été audité selon un référentiel précis vérifiant les pratiques dans de nombreux domaines.

Réduire l'intervention de l'homme

Le parc de Sceaux, avec ses 180 hectares, fait partie des sites labellisés. La situation y est délicate car « il faut concilier la vocation du domaine historique et celle du parc urbain » déclare Olivier Bouviala, responsable du patrimoine naturel. Plusieurs espaces ont été définis. Les zones horticoles sont très entretenues, notamment autour du château, avec gazon tondu et arrosé, haies taillées, fleurs plantées. L'entretien est régulier sur les zones jardinées où, les pelouses sont tondues plus haut que le gazon et non arrosées. Les zones rustiques comprennent des prairies fleuries, des grands arbres et des sous-bois. L'intervention de l'homme est réduite sur



Troupeau de brebis en remplacement de tondeuses thermiques.



14 ruches ont été installées au parc de Sceaux.

les zones naturelles.

« Dans le parc de Sceaux, sept hectares de zones naturelles protégées (ZNP) boisées ont été délimités précise Olivier Bouviala. Ce sont des espaces clôturés, inaccessibles au public. Ce sont des refuges pour les animaux qui ne sont dérangés ni par les promeneurs ni par leurs chiens. Je pense notamment aux oiseaux qui nichent au sol. La végétation pousse librement car il n'y a pas de tassement du sol dû au piétinement – primordial quand on sait que deux millions de personnes visitent le parc chaque année. »

En plus de ces sept hectares boisés, presque trois hectares de prairie ont été classés ZNP suite à la découverte de conocéphales gracieux, des sauterelles vertes protégées en Ile-de-France et qui affectionnent les hautes herbes. Réaliser des inventaires de la faune et de la flore fait partie des obligations imposées par Ecocert pour être labellisé. De plus, quatorze ruches et des hôtels à insectes ont été installés. Ces « hôtels » sont composés de troncs d'arbres coupés sur place, entassés et percés de trous de dif-



©CG92/Olivier RAYOIRE

férents diamètres. C'est un exemple de développement de la biodiversité mais également de recyclage des déchets. Les quatorze parcs administrés par le conseil général des Hauts-de-Seine ont été labellisés pour une durée d'un an. Ecocert reviendra donc les inspecter... Parmi les objectifs à atteindre figurent l'installation de poubelles de collecte sélective pour le public, l'écocertification des bois et des produits utilisés, le suivi précis des consommations d'eau et d'énergie...

Emilie Vast

HDS mag n° 25, septembre-octobre 2012
www.hauts-de-seine.net

Le projet d'usine de traitement des déchets est remis en question à Romainville

Les travaux de construction d'une énorme installation doivent commencer avant la fin de l'année. Les associations demandent un moratoire et contestent les procédés choisis pour éliminer les ordures ménagères. Selon elles, de nouvelles études doivent être engagées

De nombreux riverains, regroupés au sein de l'association Ari-
vem* contestent un projet de centre multifilière de traitement des déchets, à Romainville et à Bobigny, en Seine-Saint-Denis. Cette usine doit être construite pour le Syndicat des traitements des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (Syctom). Elle devrait traiter les déchets de 22 communes du département et du 19^e arrondissement de Paris, soit de 900 000 habitants. Elle serait, de loin, la plus grande usine de méthanisation en Europe avec, de plus, la particularité d'être implantée en zone urbaine.

Les installations prévues comprennent des centres de méthanisation des ordures ménagères résiduelles, de tri des collectes sélectives, de pré-tri des objets, une plateforme portuaire de transbordement fluvial de conteneurs. Un tunnel routier sous l'ex-RN3 devrait assurer la liaison entre l'usine et un port en projet. Ces installations se substitueraient à celles qui se trouve au même emplacement et dont les déchets sont actuellement incinérés ou enfouis en Seine-et-Marne.

Risques industriels

Avec seulement sept avis recueillis au cours de l'enquête publique, un arrêté préfectoral a été pris en janvier 2011 pour une mise en service en 2015. Les travaux doivent commencer avant la fin de l'année. Environnement 93, France Nature Environnement et Ile-de-France Environnement appuient l'action d'Ari-
vem. L'association critique le choix du procédé de traitement mécano-biologique (TMB), en amont des installations de méthanisation. Elle souligne les risques d'accidents industriels, les nuisances liées



à l'exploitation du centre.

En janvier, Ari-
vem a déposé un recours devant le tribunal administratif contre la décision du préfet d'autoriser le projet. En réponse, le Syctom a financé un audit, une étude d'impact et une analyse environnementale des conséquences du procédé TMB au regard de la production de compost et de biogaz valorisables. En mai, la communauté d'agglomération Est-Ensemble (EE) a installé un comité de pilotage de l'audit, constitué de conseils de quartier, d'associations, dont Environnement 93, du conseil de développement d'Est-Ensemble, du Syctom et des quatre communes directement concernées. Ce comité de pilotage a eu pour mission de s'assurer de la bonne conduite et de l'indépendance des études.

Manque d'informations

Celles-ci ont été présentées en réunion publique le 18 octobre. Elles demandent que certains points soient révisés ou complétés. Ils devront être soumis de nouveau au préfet, puisque l'audit apporte des éléments nouveaux par

rapport à l'autorisation d'exploiter. Ainsi, le traitement du canal de l'Ourcq et de son port a été jugé insuffisant.

Le comité de pilotage remarque aussi que les audits sur le développement en Europe de la filière TMB, associée ou non à la méthanisation, sont incomplets. Leurs réserves sur la sécurité et les nuisances ont entraîné le rejet du projet par les conseils municipaux de Bobigny et de Noisy le Sec, début novembre.

Selon les associations, le moratoire devrait être prolongé avant le début des travaux. Elles veulent que d'autres études soient engagées sur la filière TMB en Europe, sur les différents types d'usines de méthanisation, ainsi que sur la nécessaire réduction des déchets avant d'envisager toute solution lourde de traitement.

Véronique Ilié
rédactrice à Liaison

* Association des riverains, voisins, amis dénonçant les dangers des usines des traitements des déchets dits de tri mécano-biologique

DEMANDE D'ABONNEMENT

Je m'abonne à **Liaison** (un an, 10 numéros)

Nom :

Adresse :

Tél : Courriel :

Ci-joint un chèque de 25 € à Ile-de-France Environnement.

Les projets de création d'un troisième terminal inquiètent les riverains de l'aéroport d'Orly

Les associations craignent l'augmentation du trafic alors qu'elles viennent de demander l'allongement du couvre-feu nocturne. Plus de 320 000 personnes sont concernées par les nuisances provoquées par les avions : bruit et pollution

Alors que les associations contre les nuisances aériennes réclament l'allongement du couvre-feu et que le rapport de la commission stratégique sur l'avenir d'Orly n'a pas encore été remis au gouvernement, le groupe Aéroports de Paris (ADP) vient d'annoncer un vaste plan de réaménagement de cette plate-forme. Il s'agit d'un programme d'un demi milliard d'euros d'investissements pour la création d'un troisième terminal faisant la jonction entre les aérogares Ouest et Sud. La capacité d'accueil de la plate-forme devrait passer de 27 à 40 millions de passagers à l'horizon 2018.

Pour les associations, il s'agit, ni plus ni moins, d'une provocation. Elles ne croient pas un seul instant que ces investissements colossaux n'auront pas pour effet, à terme, d'augmenter le nombre d'avions et notamment de gros porteurs, beaucoup plus bruyants et polluants. Elles ont clamé leur opposition à ce plan lors d'une manifestation à Orly, le 17 octobre, au côté de nombreux élus. L'État étant le plus gros actionnaire d'ADP avec 52 % des parts, elles ont également prévenu la ministre de l'environnement, Delphine Batho, qu'elles s'opposeraient à ce plan élaboré sans concertation, alors qu'elles demandent depuis des années des mesures concrètes pour améliorer la qualité de vie des riverains de cet aéroport.

L'aéroport d'Orly a ouvert ses portes en 1961. Son implantation dans un tissu urbain dense a conduit les pouvoirs publics à réglementer le trafic : instauration d'un couvre-feu nocturne de 23 h 30 à 6 h en 1968, puis plafonnement à 200 000 mouvements par an en 1994. L'Association Vigilance Environnement de la vallée de l'Yerres (AVEVY) a été créée



Manifestation du 17 octobre à Orly. De gauche à droite : Alain Péri (ADVOCNAR) et Gérard Bouthier (AVEVY)

en 2001 avec l'objectif de contrôler les trajectoires des avions.

Un « agent de contrôle des nuisances aériennes », seul emploi en France de type emploi-tremplin portant cet intitulé, vérifie chaque mouvement (décollage ou atterrissage) à l'est comme à l'ouest d'Orly, avec un système de mesure de bruit et de visualisation des trajectoires aériennes développé par Aéroports de Paris (Vitrail) obtenu par la communauté d'agglomération du Val d'Yerres. A l'aide d'un radar secondaire couplé avec l'utilisation de logiciels et de sources extérieures de renseignements, trois informaticiens ont programmé des alertes automatiques sur les principaux manquements : non respect de trajectoires, dépassements du couvre-feu ou utilisation non réglementaire des inverseurs de flux. Actuellement 21 communes pour 245 000 administrés (donc bien au-delà du Val d'Yerres) cosignent les relevés de ces manquements et les plaintes, qui sont envoyées en courrier recommandé au service dédié de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).

A l'issue de deux ans d'études, l'AVEVY a conclu qu'il n'y a, en moyenne, que 6 vols sur 685 mouvements journaliers, qui par-

tent ou arrivent entre 6 h et 6 h 30 le matin ou entre 23 h et 23 h 30 le soir, soit moins d'1%. L'association considère donc qu'il doit être possible de reprogrammer les vols quelques minutes plus tôt ou plus tard, sans les supprimer. Sur le fond, elle propose de prolonger la pause nocturne de deux demi-heures, une le matin, une le soir, pour gagner une heure de sommeil et parvenir à se rapprocher de la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) prônant 8 h de calme par nuit. Un aménagement faible au regard du gain environnemental pour plus de 320 000 personnes.

Soutenue par l'ensemble du mouvement associatif francilien et par une soixante de mairies autour d'Orly, l'AVEVY a présenté son « plaidoyer sur l'allongement du couvre-feu » le 1er octobre lors d'une conférence de presse à Paris. L'absence des deux présidents des conseils généraux du Val de Marne et de l'Essonne a provoqué une vive déception au sein du milieu associatif.

Gérard Bouthier
président d'AVEVY,
vice-président du collectif Alerte Nuisances
Aériennes, administrateur de l'association
nationale Ville et Aéroport
<http://avevy.com>

Les plantes sauvages peuvent être des aliments et des médicaments

Pour la santé et pour le plaisir de découvrir des saveurs nouvelles, il ne faut pas hésiter à cueillir des tiges, des feuilles, des graines, des fruits et des racines sur les sites naturels sauvages. Beaucoup ont des vertus insoupçonnées

Dépréciées à partir du Moyen-Âge, les plantes sauvages peuvent redevenir aujourd'hui un appoint à notre alimentation banalisée et même contribuer à une meilleure santé. Au néolithique, elles représentaient la base de l'alimentation. Les hommes consomment alors plus de 1 200 végétaux parmi les 12 500 plantes européennes vasculaires, c'est-à-dire dont les vaisseaux véhiculent sève brute ou élaborée.

Si l'on fait exception des fruits et légumes tropicaux rares, nous ne nous nourrissons à présent de guère plus d'une soixantaine d'espèces cultivées. La biodiversité des végétaux consommés par l'homme s'est ainsi

érodée, comme ont disparu les saveurs que recèlent les plantes sauvages. Comme l'on ne protège que ce que l'on connaît, leur dévalorisation, dans le monde rural, entraîne également leur disparition. Ortie, plantain, consoude, coquelicot, mauve, pissenlit, ronce sont ainsi considérés comme des « mauvaises herbes » à éliminer. Cette phobie des plantes sauvages, la « feraphytobie », est particulièrement sensible dans les milieux agricoles qui considèrent que tout ce qui n'est pas cultivé n'est pas digne d'être consommé sinon par les « romanichels » et autres errants...

Bien entendu, cette quête doit être raisonnable, certaines plantes, graines, fruits,

racines pouvant réserver des surprises à notre système digestif apprivoisé par l'insipide, l'aseptisé et le « sans saveur ». La plupart des plantes sauvages recèlent des acides aminés, des lipides, des glucides, des minéraux et des vitamines souvent plus concentrés que ceux subsistant dans nos légumes cultivés, ce qui les rend à la fois plus nourrissants, plus actifs pour notre santé mais également plus goûteux. Associer les plantes cultivées biologiques avec ces trésors sauvages est une étape pour rapprocher et (ré)concilier homme et nature sauvage.

Christian Weiss
rédacteur à Liaison

Cueillette raisonnable et raisonnée

La nature recèle également des plantes toxiques et il convient avant tout d'apprendre à reconnaître les plantes comestibles de celles qui ne le sont pas. Partager vos sorties cueillette avec une association naturaliste et/ou un guide botaniste* n'est pas superflu ! Ne ramassez que ce que vous avez clairement identifié. Évitez de réaliser vos cueillettes à proximité de champs cultivés et traités, de friches industrielles, de bords de routes. Préférez toujours les jeunes pousses, plus tendres. Testez en petite quantité sur votre organisme ces nouvelles plantes afin de lui « apprendre » à les reconnaître et pour vous rendre compte de leurs effets. La nature n'est pas un super marché : pratiquez une cueillette raisonnable sans la piller !

* Les stages - cueillette, cuisine et dégustation - organisés par François Couplan, ethnobotaniste et passionné des plantes sauvages comestibles font partie des rencontres inoubliables.

Ouvrages de François Couplan :

Le régal végétal

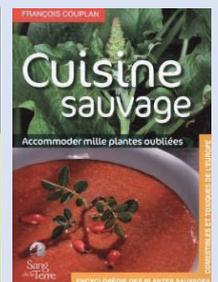
Plantes sauvages comestibles

Cuisine sauvage

Accommoder mille plantes oubliées

Édition : Sang de la Terre

<http://www.couplan.com/fr/presentation/francois-couplan.php>



Quelques plantes comestibles



© Christian WEISS

Ail des ours

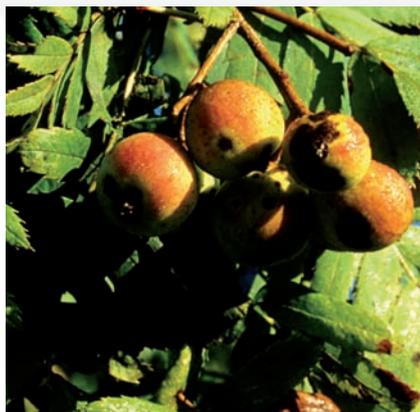
C'est une plante vivace à bulbe à feuilles elliptiques (comme le muguet). Fleurissant au printemps, toute la plante s'emploie en condiment dans les salades, avec des légumes, du fromage blanc ou dans une omelette.



© Christian WEISS

Asperge sauvage

Ces cousines effilées des asperges sont parfois difficiles à distinguer. Ne consommer que les jeunes pousses tendres cuites à l'eau, mélangées au fromage de chèvre ou de brebis ou avec des œufs.



© Christian WEISS

Cormier

Le cormier, un arbre à feuilles composées, rare dans les forêts, produit de petits fruits délicieux en forme de poire qu'il convient de consommer après que les premières gelées les aient rendus blets. Nature ou en compote.

Grande consoude

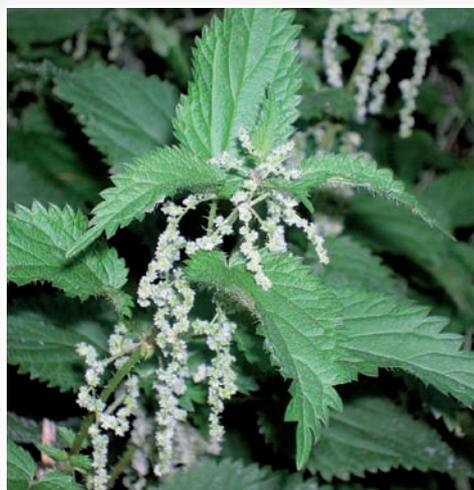
Se développant en colonies, cette belle plante à fleurs blanches et mauves, produit de grandes feuilles qui, jeunes, peuvent se consommer en salade et aussi trempées dans une pâte à beignet et frites.



© Christian WEISS

Prunellier

Il faut également attendre les premières gelées pour récolter les prunelles bleuâtres pour les adoucir. À consommer natures, en confiture, compote, sirop...



© Christian WEISS

Ortie dioïque

Honnie pour son pouvoir urticant, elle est quasiment inoffensive une fois mouillée ou cueillie avec des gants. En soupe, avec pommes de terre et oignons, en quiche ou en soufflé et même en sirop, sa saveur délicate surprend les plus sceptiques. Très riches en protide, en fer, en minéraux et en vitamines, c'est une plante aux indéniables qualités nutritionnelles.

Pissenlit

Printanier, le pissenlit se développe dans les prairies : c'est le moment où il est tendre et délicieux en salades. Plus tard, on peut récolter ses capitules comme condiments.

Salsifis des prés

Les jeunes pousses des salsifis sauvages ressemblent à de petits plans de maïs. Ils se dégustent cuits à la vapeur et leurs fleurs en salades composées.



© Christian WEISS

Trèfle des prés

Trèfles blancs et rouges sont parmi les plus sucrés de leur famille. Leurs feuilles se consomment crues ou cuites. Leurs fleurs parfument les salades.

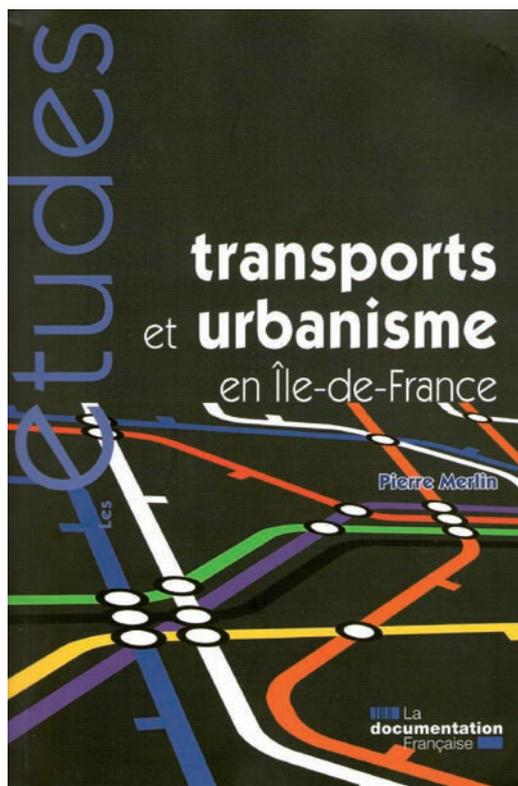
Transports et Grand Paris

C'est un acte de foi dans la planification comme outil de cohérence entre politique d'urbanisme et décisions en matière de transport que nous livre Pierre Merlin, ancien président de l'Institut d'urbanisme et d'aménagement à La Sorbonne. La richesse du livre réside dans la rare érudition de l'auteur. Son premier ouvrage sur les transports parisiens remonte à 1967.

Il offre ainsi une occasion exceptionnelle de prendre la mesure de la complexité de la situation des plans d'aménagement de l'Ile-de-France, écartelés entre un SDRIF environnementaliste voulu par la Région et un Grand Paris économique voulu par l'Etat (pour faire simple), ceci à la veille de l'échéance électorale majeure de 2012.

Le constat dressé reste d'actualité depuis le dénouement politique ayant doté Etat et Région d'une majorité du même bord, car comme chacun a pu le constater la fin des conflits de programmation n'a pas suivi. Grand Paris Express et modernisation de l'existant sont toujours en balance, la révision du SDRIF de 2008 se heurte aux oukases de la loi du Grand Paris de 2010, l'autorité organisatrice des transports, le STIF et sa tutelle régionale, doivent toujours composer avec la Société du Grand Paris, concepteur-constructeur-propriétaire concurrent sous tutelle étatique.

L'ouvrage livre des vérités historiques ignorées ou perdues de vue dans les débats actuels : l'investissement dans les transports collectifs permet une offre de capacité d'heures de pointe 3 à 8 fois supérieure à celle des routes, le trafic automobile s'ajuste aux capacités disponibles de voirie, les déplacements



de banlieue à banlieue sont majoritairement des déplacements de proximité, le déséquilibre habitat-emploi (selon une ligne Colombes Créteil y lit-on, qui n'est pas vraiment Est Ouest) se traduit par presque trois fois plus de migrations quotidiennes vers Paris dans les quarts Nord et Est de la banlieue que dans les quarts Ouest et Sud. Et bien d'autres encore !

On l'aura deviné, l'auteur acquiesce à la volonté politique commune de construire un territoire moins dépendant de la voiture et de ses appétits excessifs, tout en exprimant des réserves sur la priorité accordée à l'investissement dans des transports collectifs lourds de rocade. Ceci sans se départir d'une neutralité constante, même quand il sème le doute sur la

sincérité des devis et sur le réalisme des prévisions du trafic.

On attend toutefois avec impatience un prolongement de l'ouvrage qui soit plus engagé, lorsque l'auteur livrera sa lecture des données qui lui manquaient : l'observation statistique des déplacements sur laquelle se fonde l'ouvrage (la deuxième de ses quatre parties est consacrée à l'analyse de la demande et de l'offre de transport) date en effet de 2001. Or, depuis juillet dernier nous disposons des résultats d'une nouvelle enquête globale transport sur l'Ile-de-France effectuée en 2009-2010. Elle met en défaut le relatif pessimisme de Pierre Merlin sur la préférence du Francilien pour la voiture, observée de 1976 à 2001.

Entre 2001 et 2010, le kilométrage moyen d'un conducteur francilien en Ile-de-France a baissé de 10 % en dépit d'une augmentation de la mobilité individuelle de 10 %, ceci sous l'effet combiné d'un transfert modal de 5 % d'une réduction du parcours moyen en voiture de 4 % et d'un progrès du co-voiturage de 2 %. Il est certain que l'analyse plus fine par territoire et par origine-destination permettra de porter un jugement plus tranchant sur les infrastructures de transport vraiment prioritaires et leurs choix techniques pertinents.

Daniel Mouranche

membre du Bureau de l'association
des usagers des transports
AUT- FNAUT Ile-de-France
www.aut-idf.org

« Transports et urbanisme
en Ile-de-France » de Pierre Merlin,
avril 2012, La Documentation française,
14,50 €

idfe

est membre de



LIAISON

Édité par IDF Environnement
association régionale agréée,
avec le concours du Conseil régional.
Directeur de publication : Michel Riottot
Rédacteur en chef : Christophe de Chenay
Rédactrice en chef adjointe : Patricia Latka
Réalisation graphique : Olivier Gizard
Prix du numéro : 3 euros

Siège social : 54, avenue Edison 75013 Paris
01 45 82 42 34
idfe.liaison@gmail.com
<http://www.idfe.org>
ISSN 0994-690x
Commission paritaire : 0412G81563
Imprimé par Imprimerie Chevillon
26 bld Kennedy, BP 136 - 89101 Sens
Imprimé sur papier 100% recyclé

